



L'ACTUALITÉ

UNE RENTRÉE PLEINE DE CHANGEMENTS

Que ce soit dans le champ économique ou sur le plan social, l'automne sera encore chargé de réformes.

L'été s'est conclu avec l'adoption au Parlement de textes structurellement importants comme la Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui, bien sûr, devra être complétée par une soixantaine de décrets et autres arrêtés avant de pouvoir être complètement mise en œuvre. Pour autant, cette Loi pose des principes fondateurs tout à fait nouveaux et donc très structurants pour l'avenir. Les entreprises, comme leurs salariés, vont devoir s'adapter à ces changements fondamentaux.

Les branches ont commencé à travailler à la transformation des OPCA en opérateurs de compétences, les plus gros essayant d'absorber les plus petits. Pour certains secteurs comme l'Artisanat, ces fusions sont des étapes vitales et fondamentales. Comment l'artisanat de proximité et les petites entreprises pourraient-elles exister et leurs intérêts spécifiques défendus s'ils étaient engloutis dans un ensemble plus vaste incluant les grandes entreprises ? La pluralité doit demeurer et c'est ce à quoi s'emploie l'U2P notamment.

Sur le plan social, de grands projets de loi sont annoncés : retraite, dépendance, pauvreté, hôpital... Ces textes seront également structurants et vraisemblablement sources de changements majeurs dans le quotidien des entreprises et de leurs actifs comme de tous les Français.

Du côté économique, les projets du Gouvernement ne sont pas moins significatifs. Bien sûr, il va être question très rapidement du budget de l'État et du fameux « CAP 2022 » qui appellent toute notre vigilance car on sait combien l'État à la main leste pour sabrer toutes les dépenses qui lui paraissent inutiles lorsqu'il doit absolument faire des économies.

Le Premier ministre a confirmé par écrit que le Gouvernement ne prévoit pas d'augmenter la TVA sur les travaux de rénovation énergétique.

Pour autant, le Ministre de l'Économie avait affirmé cet été qu'il ne toucherait pas aux taux réduits dans le bâtiment, ce qu'a confirmé le Premier ministre par écrit le 28 août au député de la Mayenne, qui avait été sollicité par la CAPEB départementale, que « le Gouvernement n'envisage pas de proposer, dans le projet de loi de finances pour 2019, un relèvement du taux de TVA pour les travaux de rénovation énergétique ». C'est clairement une victoire à mettre au crédit de la CAPEB et de la mobilisation de tout le Réseau auprès des parlementaires.

La transformation du CITE en prime est par ailleurs à surveiller de près puisque, de toute évidence, les modalités et le montant de cette prime seront déterminants pour qu'elle demeure attractive et donc efficace. Mais il est malheureusement désormais certain qu'à cette occasion des coupes sombres seront à nouveau faites (après celles réalisées en début d'année et au mois de juin).

Autre grand changement à attendre cet automne sur le plan législatif : le projet de loi PACTE qui comporte nombre de dispositions qui auront des conséquences majeures pour les petites entreprises et pour leur environnement concurrentiel, notamment vis-à-vis des micro-entreprises. L'objectif de ce texte est d'aider les entreprises à grossir, à générer de l'activité et des emplois. Vaste champ que Bruno Le Maire entend investir dans sa globalité et qui touche autant la toute petite entreprise que les grosses unités du CAC 40.

Et au sein de la CAPEB, le grand événement de l'automne sera évidemment le lancement de la campagne de communication élaborée dans le cadre du projet ABCD. Nous vous attendons nombreux les 12 et 13 septembre pour vous en dévoiler tous les contours !



C'EST LE MONTANT DES DÉPENSES
PUBLIQUES CONSACRÉES À LA FORMATION
DES CHÔMEURS EN 2016

5,6
MILLIARDS

SOCIAL

→ SANTÉ AU TRAVAIL : NOUVELLE NÉGOCIATION EN VUE

Parallèlement à l'assurance chômage, les partenaires sociaux vont devoir ouvrir une autre négociation interprofessionnelle qui portera sur la santé au travail. Cette négociation, qui sera également conduite pour l'U2P par le Président Liébus, devra s'appuyer sur les conclusions du rapport Lecocq-Dupuis-Forest sur le système de santé au travail. Et c'est dans ce cadre que le Gouvernement souhaite voir les partenaires sociaux formuler des propositions pour revoir le système d'indemnisation des arrêts maladie. Ce rapport, commandé par le Premier ministre, préconise de simplifier (un peu) les obligations des employeurs dans ce domaine pour les encourager à s'inscrire dans une logique de prévention. Ce n'est pas la CAPEB qui contestera cet objectif, bien au contraire, puisque c'est précisément le sens de sa démarche depuis des années.

Dans cet esprit, le rapport suggère de ne rendre obligatoire qu'un seul document pour les entreprises : le plan de prévention des risques qui intégrerait les éléments d'évaluation des risques se substituant ainsi au document unique d'évaluation des risques professionnels.

Les auteurs préconisent également de proportionner les obligations des entreprises en fonction de leur spécificité et des risques effectifs pour les salariés, et d'autoriser les entreprises à prendre des mesures de prévention permettant d'atteindre les objectifs réglementaires sans pour autant appliquer expressément la réglementation.

Le rapport suggère également d'encourager la prévention par une réduction des cotisations employeurs qui innoveraient dans ce domaine. Enfin, les auteurs du rapport invitent le Gouvernement à procéder à un grand ménage dans les intervenants que

sont l'Anact, l'INRS et l'OPPBTP en prônant purement et simplement leur fusion au sein d'une structure nationale dénommée « France Santé au Travail », dédiée uniquement à la prévention. Se pose évidemment la question de la gouvernance de ce futur organisme public placé sous la tutelle du Ministère du Travail et du Ministère de la Santé et des Affaires sociales. La CAPEB et l'U2P sont évidemment opposées à une étatisation du dispositif et demandent que les partenaires sociaux aient toute leur place dans ce nouvel organisme. Les objectifs affichés par les auteurs du rapport sont de mettre à la disposition des entreprises un interlocuteur unique ainsi qu'une offre de services homogène. Cette proposition suppose qu'au niveau régional soient regroupés, dans des structures de droit privé, les services de santé au travail, et les compétences des agences d'amélioration des conditions de travail, des carsats et des agences de l'OPPBTP, ces structures étant accréditées par France Santé au Travail sur la base d'un cahier des charges national. Décroissant !

L'U2P s'est déclarée favorable à un regroupement à terme des différents organismes de santé au travail afin de rationaliser le système, à la condition néanmoins que les spécificités liées à certaines professions, telles que le bâtiment, gardent leur autonomie de gestion. En effet, les employeurs sont aujourd'hui perdus dans les méandres du système et il importe d'inventer un dispositif plus simple et donc plus compréhensible.

L'U2P considère par ailleurs qu'une plus grande articulation entre médecine du travail et médecine de ville est souhaitable, seules les pathologies directement liées à l'exercice professionnel méritant d'être traitées par la médecine du travail.



→ ASSURANCE CHÔMAGE : LES PARTENAIRES SOCIAUX PRIÉS DE RENÉGOCIER

Suite au sommet social de juillet avec le Président de la République, le Premier ministre a reçu les partenaires sociaux la semaine dernière pour leur présenter ses objectifs concernant la réforme de l'assurance chômage, la santé au travail et l'indemnisation des arrêts maladie.

Sur le premier point, les partenaires sociaux sont invités à rouvrir une négociation.

Ces entretiens valent consultation et seront suivis d'un document de cadrage, établi par le Gouvernement. Les partenaires sociaux devraient en avoir connaissance ce mois-ci mais on sait déjà qu'il s'agira de réfléchir, encore une fois, à la modulation des cotisations patronales en fonction de la nature et de la durée du contrat de travail (le fameux bonus-malus). Plus globalement, le Gouvernement souhaite que les partenaires sociaux fassent évoluer les règles de l'assurance chômage tant pour lutter contre la précarité que pour inciter les demandeurs d'emploi au retour à l'emploi. Autre point clé de cette négociation : la définition d'une nouvelle articulation entre assurance et solidarité.

En tout état de cause, le dernier rapport de la Cour des Comptes sur la formation des demandeurs d'emploi conclut à l'inefficacité des dispositifs successifs qui, dit-elle, visent tous des résultats immédiats mais sans en garantir la durabilité.

Elle relève ainsi que, dans le cadre du plan « 500 000 » mis en place en 2016, il y a effectivement eu un doublement des demandeurs d'emploi entrés en formation mais la démarche s'est déroulée dans la précipitation, dans des conditions peu rigoureuses et surtout sans suivi ni évaluation. La Cour déplore à ce sujet l'absence de transparence sur les moyens engagés tout comme sur les comptes administratifs des régions. C'est pourquoi elle préconise qu'il n'y ait qu'un seul et unique « acheteur » de stages collectifs dans chaque région. Un point sur lequel elle insiste compte tenu du développement de l'autonomie des individus dans leur parcours professionnel qui est le socle fondamental sur lequel repose La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

La Cour insiste également sur la nécessité d'accompagner individuellement les demandeurs d'emploi tant au moment de leur accès à la formation qu'après et même pendant leur parcours. Bref, une évidence qui conduit à se demander pourquoi les Pouvoirs publics n'y ont pas pensé plus tôt !

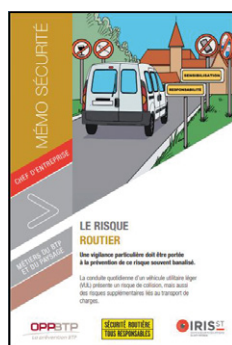
Pour l'heure, la négociation qui va s'engager sera conduite pour l'U2P par le Président Patrick Liébus. Elle sera donc très encadrée et les partenaires sociaux auront sans doute assez peu de marges de manœuvre !

→ UN NOUVEAU MÉMO D'IRIS-ST SUR LE RISQUE ROUTIER

L'IRIS-ST a édité un nouveau mémo sécurité à destination des chefs d'entreprise en collaboration avec la Sécurité routière et bien évidemment la CAPEB, la CNATP et l'OPPBTP. La prévention du risque routier passe par diverses actions à mettre en place au sein de l'entreprise, qu'il s'agisse de l'organisation des déplacements, de la sécurité à bord du véhicule, de l'aménagement et de l'entretien du véhicule, et encore de la sensibilisation des conducteurs...

L'ensemble de ces bonnes pratiques ainsi que les droits et obligations du chef d'entreprise sont détaillés dans ce mémo « le risque routier ».

Vous pouvez télécharger ce mémo depuis le site d'IRIS-ST ou à partir de l'application « les Mémos » si vous ne l'avez pas déjà fait.





C'EST LE NOMBRE DE CHAUDIÈRES INDIVIDUELLES PERFORMANTES QUI ONT ÉTÉ INSTALLÉES GRÂCE AUX CEE

**1
MILLION**

ÉCONOMIE

→ PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : LA CAPEB NE RENONCE PAS !

Cette fois, c'est sûr, le prélèvement à la source sera bel et bien mis en oeuvre au 1^{er} janvier 2019 comme l'a confirmé le Premier ministre mardi soir sur TF1. Evidemment, ce n'est pas la décision que nous espérons.

L'action de la CAPEB et de l'U2P contre la collecte de l'impôt à la source par les entreprises aura eu le mérite de faire admettre au Gouvernement que son dispositif est trop complexe, insuffisamment fiable et qu'il porte en lui les germes de difficultés réelles pour les entreprises.

Nous avons ainsi d'abord obtenu qu'un numéro national dédié soit mis en place (0811 368 368) afin que les salariés puissent demander toutes les explications qu'ils souhaitent à l'administration fiscale et non pas à leur employeur. Le courrier que Gérard Darmanin a adressé fin août à tous les contribuables précise clairement à cet égard que l'unique interlocuteur reste et restera l'administration fiscale. Notre action a également conduit le Ministre de l'Action publique à rechercher une solution pour les petites entreprises. Il a ainsi annoncé que les entreprises de moins de 20 salariés pourront déléguer à l'Urssaf la collecte et le reversement à l'État de l'impôt sur le revenu retenu à la source. L'idée du Ministre est de s'appuyer sur le dispositif du TESE qui permet aux entreprises de transmettre à l'Urssaf le nombre d'heures et la rémunération des salariés pour qu'elle calcule le salaire et les charges sociales à la place

du chef d'entreprise et opère à cette occasion le prélèvement de l'impôt. C'est une fausse bonne idée ! En effet, s'il paraît intéressant que la collecte de l'impôt puisse être assurée par les Urssaf, leur confier la réalisation des fiches de paie l'est beaucoup moins. Le Président Liébus a pu échanger avec le Ministre Darmanin à ce sujet le 23 août, rappelant que le TESE n'est pas un dispositif adapté pour les petites entreprises (d'ailleurs peu d'entre elles l'utilisent) et que la grande majorité des chefs d'entreprise souhaitent pouvoir maîtriser la paie de leurs salariés. En outre, il a fait observer au Ministre que si les Urssaf peuvent prélever l'impôt à la source via le TESE, elles pourraient tout aussi bien le faire via les informations que les employeurs pourraient leur adresser sans pour autant leur confier la gestion des paies. La CAPEB n'entend pas baisser les bras et poursuivra ses démarches pour obtenir un système plus sécurisé et moins compliqué pour les petites entreprises. Le Président de la CAPEB est intervenu en direct sur BFM TV pour continuer à dénoncer ce dispositif et réaffirmer son inadaptation à la réalité des petites entreprises.



Réagissant à la comparaison faite par le Premier ministre avec la TVA, le Président Liébus a déclaré : "Cette idée prouve à quel point les décideurs ne connaissent pas grand chose à la vie quotidienne des petites entreprises. La TVA est un impôt très simple à prélever, et il n'est pas question d'entrer dans la vie privée de qui que ce soit en le faisant, contrairement au PAS. En tout cas, je souhaite bien du bonheur aux centres des impôts à partir de janvier prochain. Car il y aura bien sûr des soucis techniques. Il y a déjà des problèmes dans la mise en oeuvre de la déclaration sociale nominative, sachant que de nombreux artisans sont en zone blanche, sans accès au haut débit."

Patrick Liébus

→ LA CAPEB SIGNE UN PARTENARIAT AVEC WÜRTH

Mercredi, les deux présidents, Patrick Liébus pour la CAPEB et Claude Kopf, pour Würth, ont signé un accord de partenariat.

Würth, leader mondial de matériels de fixation et d'assemblage pour l'artisanat et l'industrie, s'engage ainsi à mieux faire connaître ses solutions d'outillage professionnel et de quincaillerie et à développer de nouveaux produits adaptés aux besoins des artisans.

Dans ce cadre, des actions de conseil et d'accompagnement seront déployées. Par ailleurs, Würth souhaite soutenir les efforts de la CAPEB pour inscrire pleinement les entreprises artisanales du bâtiment dans les marchés de la rénovation énergétique. Ainsi, l'industriel entend promouvoir la qualification ECOArtisan® autant dans ses supports d'information que dans les formations qu'il propose.



GOUVERNEMENT

→ ENVIRONNEMENT : COUP D'ARRÊT OU D'ACCÉLÉRATEUR APRÈS LA DÉMISSION DE NICOLAS HULOT ?

Mardi dernier, le Ministre de l'Écologie a annoncé sa démission au cours d'une émission sur France Inter. **Nicolas Hulot a justifié sa décision en soulignant qu'il n'avait pas le pouvoir de faire changer les choses.** Qu'il en ait eu l'intention, c'est une évidence que personne ne conteste. Mais force est de constater que ses marges de manœuvre étaient extrêmement limitées. Le Président de la CAPEB a eu l'occasion de s'en rendre compte lors de ses échanges avec le Ministre. Sur France Inter, le Ministre d'État a regretté notamment l'immobilisme du Gouvernement sur un certain nombre de sujets comme les pesticides, l'artificialisation des sols, la biodiversité... dénonçant la trop forte présence des lobbies auprès du pouvoir. Au-delà, il a vivement critiqué la politique de développement durable en estimant que seuls des « petits pas » sont faits et ne

suffiront pas à endiguer la situation climatique. La CAPEB ne peut que le rejoindre lorsqu'il a déploré l'impossibilité de tenir l'objectif de rénover 500 000 passoires thermiques puisque les moyens pour rénover ces bâtiments ont baissé de moitié. Nous n'avons eu de cesse de le dire ! Il a également déploré que les grands plans d'investissement annoncés ne mobilisent pas de nouveaux fonds mais s'appuient exclusivement sur des enveloppes existantes recyclées. François de Rugy a été nommé Ministre de la Transition écologique en remplacement de Nicolas Hulot. Souhaitons qu'il soit à notre écoute et qu'il dispose de marges de manœuvre plus grandes pour doper le nombre de rénovations énergétiques. Le Président de la CAPEB sollicitera une rencontre très prochainement avec le nouveau ministre.

« Le départ de Nicolas Hulot ne doit pas remettre en cause les engagements pris par le Gouvernement en matière de rénovation énergétique, enjeu majeur pour lequel les artisans du bâtiment continueront à se mobiliser. Souhaitons que François de Rugy saura trouver les financements nécessaires pour y parvenir. »

PATRICK LIÉBUS.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

MÉTIERS

→ JEAN-JACQUES CHÂTELAIN RÉUNIT SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS

Ce 6 septembre, le Président de l'UNA Peinture Vitrerie Revêtements et ses conseillers professionnels se sont retrouvés pour faire le point sur les dossiers de l'UNA après la période estivale.

Ils ont travaillé sur les deux mémos d'IRIS-ST intéressant directement les peintres : celui sur les travaux en hauteur et celui sur la pose de revêtements de sol.

Ils ont par ailleurs évoqué les partenariats en cours, qu'il s'agisse de la première formation commerciale mise en place par PPG, des tests de produits menés par Uzin, des relations avec l'UNIEP ou encore des solutions e-commerce proposées par Suez.

La réunion a également permis de faire le tour des questions plus techniques : l'évolution du DTU 53.12, les travaux du groupe spécialisé du CSTB sur l'isolation thermique, le groupe de travail de la CAPEB sur les déchets. Enfin, un point a été fait sur Qualibat et un premier tour de table a été réalisé concernant les Journées Professionnelles de la Construction 2019.

→ BRUNO GAL RÉUNIT L'ÉQUIPE DE L'UNA COUVERTURE PLOMBERIE CHAUFFAGE



Le Président de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage a réuni ses conseillers professionnels le 6 septembre.

Au programme de la journée : les actualités concernant les tuiles, les mémos IRIS-ST, le groupe de travail « Qualité de l'Air Intérieur », les universités d'été de l'autoconsommation photovoltaïque qui se déroulaient cette semaine.

Bruno Gal et ses conseillers ont par ailleurs évoqué les dernières évolutions concernant le tarif réglementé du gaz, puis les questions de formation et enfin la préparation des prochaines Journées Professionnelles de la Construction.

Comme d'habitude, les plombiers chauffagistes et les couvreurs se sont ensuite réunis séparément pour examiner leurs dossiers propres : offre packagée, flyer ramonage, projet Tulipe, livre blanc du club ventilation et guide d'installation des ventouses de chaudières fioul pour les premiers, BIM, condensation des couvertures avec bacs aciers, palettes tuiles, contrat d'entretien, photovoltaïque, palettes bois et mémo IRIS-ST sur les piqûres de guêpes pour les seconds.



PARTENARIATS

Le Président de la CAPEB a signé mercredi un nouveau partenariat avec Würth. (Voir notre rubrique Économie).

U2P

La question de la restructuration des branches a fait l'objet d'un séminaire au sein de l'U2P mercredi et a également été évoquée lors du bureau de l'U2P le lendemain. Ce bureau a par ailleurs permis d'aborder la rencontre avec le Premier ministre qui a eu lieu la semaine dernière au sujet des négociations paritaires à ouvrir. Bien entendu, le Bureau a commenté les annonces du Gouvernement concernant le prélèvement à la source. Il est revenu sur la loi "Avenir professionnel" ainsi que sur le projet de loi PACTE. Parmi les autres points qui figuraient à l'ordre du jour, citons notamment la création de l'OPCA des entreprises de proximité (hors BTP), le rapprochement du FIFPL et du FAFCEA, et les prochaines rencontres de l'U2P qui se tiendront le 27 septembre.

FNPCA

Le Président Liébus participait jeudi au Conseil d'administration du FNPCA qui devait faire un point sur sa situation et notamment sur la cession de son patrimoine (constitué des 6 artimobiles) puisque le fonds disparaît et pourrait être remplacé par une association. Mais les choses ne sont pas faites, loin s'en faut. En effet, le projet de loi PACTE fixe, à ce stade, des conditions quasiment impossibles à réaliser pour mettre en place cette nouvelle association.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Les membres du Bureau confédéral devaient se réunir vendredi pour faire le point sur les dossiers en cours, et en particulier sur la campagne de communication et plus largement la démarche ABCD. L'ordre du jour portait également sur les suites du rapport Vernier relatif à la gestion des déchets du bâtiment, l'évolution du dispositif RGE, le projet de colloque "Les entretiens de la rénovation" et enfin sur les négociations paritaires en cours et à venir.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018